

Conseil Economique Social Environnemental et Culturel de Corse
Cunsigliu Ecunomicu Suciale di l'Ambiente e Culturale di Corsica

Le CESEC de Corse a impulsé la création d'une Cellule de Veille Covid-19 chargée de recenser, dans un premier temps, l'ensemble des difficultés rencontrées par l'ensemble des secteurs sus-cités, mais aussi leurs demandes, les initiatives et mesures déjà prises au niveau national comme local, celles à renforcer et poursuivre, celles à créer et à relayer à l'échelon régional.

Ce travail de recensement a fait l'objet d'une première expression du CESEC.

Aujourd'hui, il s'agit de préparer la deuxième expression du CESEC. Le Gouvernement a présenté le 28 avril 2020, la stratégie nationale de sortie du confinement et la date du 11 mai 2020 a marqué le début du déconfinement.

Le déconfinement sera progressif. Une première phase durera du 11 mai au 2 juin avec ouverture progressive de certains établissements ou lieux accueillant le public. S'il n'y a pas de retour de l'épidémie, une deuxième phase sera mise en œuvre jusqu'à l'été.

Le plan de déconfinement ne sera pas le même dans tous les départements et régions de France.

En fonction du nombre de porteurs du Covid-19 identifiés, du taux d'occupation des services hospitaliers et des capacités de tests, des spécificités territoriales seront mises en place par les élus locaux.

La prise en compte des situations et réalités territoriales nous amène à nous interroger sur ce que doit être le plan de déconfinement pour la Corse.

Le CESEC entame ainsi la préparation de sa deuxième expression afin d'apporter sa contribution et éclairer utilement les décideurs quant aux besoins et attentes des acteurs locaux.

Le questionnaire qui vous est soumis aborde la sortie progressive du confinement de deux manières. Une approche globale (partie I) tout d'abord, puis sous l'angle plus spécifique des différents items développés par le gouvernement (partie II)

Les questions posées sont indépendantes les unes des autres et appellent, pour la majorité, des réponses ouvertes. Vous avez la possibilité d'y répondre à tout ou partie d'entre elles.

Vous avez également la possibilité, si vous le souhaitez de nous faire parvenir une contribution écrite sur le déconfinement.

NOM: Grace Casta

PRENOM: La compagnie spirale

ORGANISATION:

I : Comment aborder la sortie progressive du confinement ?

I.1 Au titre de votre organisation, comment appréhendez-vous le déconfinement ? Nous espérons une ré-organisation rapide qui nous permettra de retrouver un horizon à notre planning d'activité

I.2 Les mesures proposées pour sortir progressivement du confinement, vous paraissentelles appropriées à votre activité ?

Non nous ne voyons pas comment faire respecter les gestes barrière sur scène et comment les lieux de diffusion vont pouvoir les respecter

I.3 Votre organisation dispose elle de moyens suffisants pour appliquer ces mesures ? Non

I.4 Dans la négative, quelles sont les difficultés pressenties pour organiser et reprendre les activités durant la période de sortie progressive du confinement ? Nous sommes tributaires des lieux de diffusion

I.5 De quels moyens souhaitez-vous disposer pour vous guider et vous accompagner vers le déconfinement ?

Aide à l'annulation de la CDC qui soit effective pour les compagnies de théâtre car pour l'instant elle a l'air réservée aux festivals mais nous affrontons aussi des frais d'annulation car nous devons reprogrammer l'ensemble de nos activités et ré-organiser leur report puis reprendre à zero des actions déjà engagées comme les relations presse , le tout sans aucun budget qui couvre ces actions pour l'instant

I.6 Comment votre organisation entend elle s'organiser pour une sortie progressive du confinement?

Se coordonner au mieux avec nos diffuseurs pour être en mesure de sécuriser la saison 20/21

I.7 Pensez-vous que la crise que nous avons vécu ces deux derniers mois va impacter, postdéconfinement, les relations professionnelles, et/ou sociales (ou interpersonnelles) ? Si oui, de quelle manière, ou si non, pourquoi ?

Si l'épidémie disparait, ce devrait être un mauvais moment à passer. Dans le cas où elle perdure, nous craignons que le public ne soit pas au rendez vous pour participer à des spectacles dans des espaces clos et qui d'une façon ou d'une autre supposent une forme de proximité peu compatible avec la crainte de tomber malade. Par ailleurs, en Corse comme ailleurs un part importante du public sont des seniors ou des personnes à risque à qui on demande pour l'instant de se tenir à l'écart. Pour eux de fait le confinement est prolongé.

II : Comment appréhendez-vous le plan stratégique de sortie du confinement ?

Sur le plan sanitaire

Mesures gouvernementales

- Le respect des gestes barrières et de distanciation physique
- Le port du masque du masque s'imposera dans certaines situations: les entreprises sont invitées à équiper leurs salariés de masques lorsque cela sera justifié par leurs situations de travail; les personnels de l'Etat et des collectivités locales seront également équipés; des masques seront fournis aux personnels de l'Education nationale et des masques seront mis à disposition des enfants scolarisés et des collégiens; Des mesures de soutien à l'achat de masques sont mises en place (l'Etat prendra en charge 50% du coût des masques grand public achetés à partir du 28 avril par les collectivités locales, dans la limite d'un prix de référence; une enveloppe hebdomadaire de 5 millions de masques lavables sera destinée aux citoyens les plus précaires, via les CCAS et les acteurs associatifs)
- Objectif : effectuer 700 000 tests virologiques par semaine à partir du 11 mai. Si test positif, identification des cas contacts;
- Pour casser les chaînes de transmission, isoler au plus vite les porteurs du virus pour protéger leurs proches. Cette politique repose sur la responsabilité individuelle et le civisme de chacun mais, si nécessaire, des dispositifs de contrôle seront mis en place; projet de création de l'application Stop Covid, pour permettre aux personnes qui ont croisé une personne testée positive d'intégrer un parcours sanitaire.

INTERROGATIONS REPONSES

- 1) Avez-vous suffisant de visibilité quant aux protocoles sanitaires ?
- **2)** Etes-vous suffisamment informés sur les dispositifs, équipements, calendrier progressif, etc. ? si non, que faudrait-il faire ?
- 3) Etes-vous rassuré par les mesures préconisées ? si non, pourquoi ?
- 4) Etes-vous pour une massification des tests ? si oui, selon quelle organisation ?
- 5) Seriez-vous favorable à ce que le port du masque soit rendu obligatoire pour tous et partout ?
- 6) Comment rendre matériellement possible la généralisation du port du masque en Corse ?
- 7) Comment accueillir et accompagner les personnes placées en isolement, soit à leur domicile, soit dans les lieux dédiés à cet effet ?

Des informations contradictoires

Oui

Non pour les raisons évoquées plus tôt

oui, tout le monde sans distinction

Oui

L'imposer par décret

Concernant les transports

Mesures gouvernementales

- La capacité d'accueil sera réduite pour respecter la distanciation physique, pendant au moins trois semaines à partir du 11 mai ;
- Les opérateurs de transport doivent s'organiser pour assurer le respect des mesures de distanciation physique et des gestes barrières : condamnation d'un siège sur deux dans les bus...
- Le port du masque sera obligatoire dans les transports en commun, les trains, les taxis, les avions
- Les déplacements longue distance (>100 km) ne seront possibles que pour motif impérieux, personnel ou professionnel

INTERROGATIONS	REPONSES
8) Considérez-vous les mesures envisagées dans les transports comme suffisantes et adaptées à la situation ?	Non
9) Que pensez-vous de la possibilité de pouvoir se déplacer (dans la limite des 100 kms) d'un département à l'autre ?	Ok
10) Jugez-vous opportun d'adapter et de prévoir des mesures de déplacement spécifiques à la Corse (transports internes et transports externes) ?	Oui limiter les entrées ,
(transports internes et transports externes)? 11) Si oui, lesquelles?	limiter les entrées supprimer les crois

Concernant la scolarité :

Mesures gouvernementales

- Calendrier échelonné :
 - pour les écoles maternelles et élémentaires : à partir du 11 mai, sur la base du volontariat ;
 - pour les collèges : à partir du 18 mai, en commençant par les classes de 6e et de 5e, seulement dans les départements où le virus circule peu;
 - pour les lycées : la décision sera prise fin mai ; la reprise se ferait début juin en commençant par les lycées professionnels.
- Modalités de reprise :
 - 15 élèves par classe maximum ;
 - une vie scolaire organisée autour des gestes barrière et la distanciation physique;
 - mise à disposition de gel hydroalcoolique.
- Le port du masque est :

fortement déconseillé pour les enfants en école maternelle ;

- non recommandé pour les enfants en école élémentaire, mais des masques pédiatriques seront mis à disposition dans les écoles;
- obligatoire pour les collégiens, y compris dans les cars scolaires, des masques seront mis à disposition dans les collèges notamment pour la fourniture des élèves qui n'auront pas pu s'en procurer;
- obligatoire pour les encadrants et enseignants.

Les enfants suivront leur scolarité: soit dans leur établissement scolaire, dans la limite de 15 élèves par classe; soit chez eux, avec un enseignement à distance; soit en étude (si les locaux scolaires le permettent), ou dans des locaux périscolaires mis à disposition par les collectivités territoriales pour des activités culturelles, de sport, santé, ou civisme.

- Concernant les crèches :
 - réouverture à partir du 11 mai ;
 - 10 enfants maximum, éventuellement plusieurs groupes de 10 enfants sont possibles si les conditions et l'espace le permettent ;
 - pas de port du masque pour les enfants de moins de 3 ans ;
 - port du masque grand public obligatoire pour les professionnels de la petite enfance.

INTERROGATIONS	REPONSES
12) Quelle (s) mesure (s) préconiseriez-vous relatives aux conditions de reprise de l'école en septembre prochain	

Concernant l'activité professionnelle

Mesures gouvernementales

- Le télétravail doit être maintenu partout où cela est possible. Si le télétravail n'est pas possible: les horaires décalés devront être encouragés, pour réduire au maximum la présence simultanée des personnes à la fois sur le lieu de travail et dans les transports.
- Concernant les entreprises en difficulté, elles pourront continuer à bénéficier :
 - du dispositif d'activité partielle, jusqu'au 1er juin. Il sera ensuite adapté progressivement, afin d'accompagner la reprise d'activité si l'épidémie est maîtrisée;
 - des mesures de chômage partiel, qui permettent au salarié de toucher 84% de sa rémunération nette,
 60 guides métiers seront publiés pour aider les entreprises à s'organiser

INTERROGATIONS	REPONSES
13) Ces mesures vous paraissent elles appropriées ? 14) Dans la négative, quelles difficultés pourriez-vous rencontrer ?	Nous avons besoin de la prise en charge du chomage partiel sur tous les contrats annulé. En effet beaucoup de reports vont provoquer une année à activité très réduite donc nos techniciens et artistes ont besoin d'être pris en charge par le chomage partiel au dela de juin.

Concernant les achats et besoins essentiels

Mesures gouvernementales

- La majorité des commerces ouvriront à partir du 11 mai, en respectant des mesures de protection sanitaire: limiter le nombre de personnes dans les magasins; respecter la distanciation physique de 1 mètre entre chaque personne; protéger le personnel; recommander le port du masque pour les clients voire de l'imposer;
- concernant les cafés et restaurants, une décision sera prise fin mai pour une éventuelle réouverture le 2 juin ;
- les marchés de plein air et halles couvertes rouvriront à partir du 11 mai si les distances de sécurité entre les consommateurs sont garanties. Les maires ou préfets pourront revenir sur cette autorisation s'ils constatent l'impossibilité de garantir le respect des gestes barrières;
- concernant les centres commerciaux de plus de 40 000 m²: les préfets pourront décider de les maintenir fermés s'ils estiment que la zone de chalandise de ces commerces va au-delà du bassin de vie. Dans ce cas, seuls les magasins alimentaires et essentiels déjà ouverts situés à l'intérieur du centre commercial restent ouverts.

INTERROGATIONS	REPONSES
15) Comment votre organisation appréhende la saison touristique à venir ?	
16) Quelles seraient les moyens spécifiques à mettre en œuvre pour apporter un soutien au secteur ?	

Concernant la vie sociale

Mesures gouvernementales

- À partir du 11 mai, il sera possible de :
 - circuler librement, sauf pour les déplacements à plus de 100 km du domicile, qui ne seront possibles que pour un motif impérieux, qu'il soit familial ou professionnel;
 - pratiquer un sport individuel en extérieur ;
 - se rendre à nouveau dans les parcs et jardins, uniquement dans les départements où le virus circule faiblement et sous réserve des décisions des gestionnaires de ces espaces;
 - se rendre dans les médiathèques, bibliothèques, les petits musées et les petits monuments ;
 - se rendre dans les lieux de cultes, qui resteront ouverts. Ils n'organiseront cependant pas de cérémonie, au moins jusqu'au 2 juin ;
 - se rendre aux cérémonies funéraires qui resteront limitées à 20 personnes ;
 - se rendre dans les cimetières, qui seront rouverts au public ;
 - participer à des rassemblements limités à 10 personnes
- Cependant,
 - il ne sera pas possible de pratiquer de sport dans les lieux couverts, ni de sport collectif, ni de sport de contact (la liste précise sera diffusée par le ministère des sports);
 - les plages seront inaccessibles au moins jusqu'au 2 juin ;
 - les grands musées, grands monuments, cinémas, salles de théâtres, salles de concert, salles des fêtes, salles polyvalentes resteront fermés;
 - les manifestations de plus de 5000 participants (sportives, culturelles, etc.) ne pourront pas se tenir avant le mois de septembre;
 - la saison actuelle des sports professionnels dont le football ne reprendra pas ;
 - les mariages continueront d'être reportés, sauf urgences ;
 - la décision des conditions de réouverture des cafés et restaurants sera prise à la fin du mois de mai.

INTERROGATIONS

REPONSES

17) Les inquiétudes et craintes exprimées dès l'annonce du confinement, sont-elles confirmées ?	Oui
18) Les réponses transitoires apportées par les pouvoirs publics, devront-elles être prolongées ? renforcées ? 19) Si oui, de quelle manière ?	
20) Quels seraient les moyens spécifiques à mettre en œuvre pour apporter un soutien aux secteurs culturels et sportifs ?	
21) Peut-on envisager la fréquentation des plages encadrée, limitée à la baignade sans y séjourner?	
22) Pourrait -on envisager une fréquentation des espaces de plein air en général en la réglementant?	
23) Est-il possible d'envisager de nouvelles formes pour des évènement culturels qui respectent les mesures sanitaires ?	